

Initiatives ministérielles

rer unilingue s'il le désire dans toutes ses relations avec le gouvernement du Canada.

Si vous voulez être bilingue, magnifique. Si vous ne voulez parler qu'une seule langue et converser avec le gouvernement du Canada, la loi a été conçue de sorte que tous les gens soient traités de la même façon, indépendamment de l'endroit où ils se placent dans ce grand débat national.

Que peut-il y avoir de mieux dans un pays qui chérit sa dualité linguistique et protège ses minorités, dans une nation imparfaite comme la nôtre? Même si nous avons de nombreux avantages et maintes réalisations, nos imperfections se révèlent quotidiennement. Quoi de mieux que de procéder, sur une question aussi sensible et délicate, de la façon dont le préconisait M. Pelletier en 1974?

[Français]

Il est temps, monsieur le Président, de nous rappeler ce que c'est que d'être une minorité et de traiter les groupes minoritaires avec autant de tolérance et de largeur d'esprit que nous voudrions qu'ils le fassent si nos situations étaient inversées.

[Traduction]

Comment traiteriez-vous une minorité? N'y a-t-il pas de meilleur moyen pour répondre à cela que de se mettre à la place de cette minorité et la traiter comme vous voudriez que vous et votre famille soyez traités si vous étiez minoritaires? Il me semble que c'est là un principe fondamental de justice sociale.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous parlons de minorités linguistiques, mais le principe est le même pour les minorités visibles et toutes les autres minorités au Canada qui ont le droit d'être traitées équitablement en toutes circonstances dans ce pays, le Canada.

[Français]

Parce que ce sont effectivement ces valeurs de tolérance et de générosité qui nous aideront à faire face aux réalités d'un monde de plus en plus compétitif et interdépendant.

Monsieur le Président, c'est un avantage tout à fait évident, cela saute aux yeux, et non un handicap pour le Canada de posséder les deux langues dominantes du monde. Souvent nos concurrents, en Europe, parlent couramment trois langues, assez bien quatre langues, et il y en a même qui en parlent cinq. Et nous avons des

Canadiens aujourd'hui qui se disent défavorisés parce qu'ils veulent préserver l'intégrité d'une langue. Mais de grâce n'empêchez jamais nos jeunes d'apprendre deux langues parce que c'est un enrichissement pour toute la nation.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: La dualité linguistique est un des fondements de notre pays et doit être constamment préservée et promue si nous voulons progresser en tant que société.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique établissait des droits et des obligations relativement à l'usage de l'anglais et du français au Parlement, à l'Assemblée législative du Québec et dans toutes les cours de justice du Canada et du Québec.

Trois ans plus tard, ces droits et ces obligations étaient étendus à la nouvelle province du Manitoba.

L'article 94 de cette loi stipulait que le Parlement pouvait légiférer dans le but d'assurer l'uniformité des procédures judiciaires en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, mais pas au Québec qui avait un régime distinct de droit civil.

Le français et l'anglais ont été consacrés langues officielles du Nouveau-Brunswick, en 1982.

En 1988, nous avons adopté une nouvelle loi sur les langues officielles afin de rendre notre législation linguistique conforme à la Charte des droits et libertés.

En adoptant la Loi sur les langues officielles, en 1969, le Parlement canadien avait reconnu l'importance de notre dualité linguistique. Cette loi, malgré ce qu'elle accomplissait, avait quand même des lacunes, car elle mettait l'accent sur le droit pour chaque individu d'obtenir des services du gouvernement plutôt que sur la vitalité des groupes minoritaires, et ne permettait donc pas de freiner l'érosion des minorités à travers le Canada.

La leçon que nous avons apprise ces vingt dernières années, c'est que la vigueur des communautés minoritaires a une importance critique et qu'elle doit être favorisée, si l'on veut que celles-ci conservent leur vitalité partout au Canada. C'était l'inspiration profonde des changements majeurs endossés par tous les députés ou presque la quasi totalité des députés de cette Chambre, il y a à peine un an et demi.

C'est la raison pour laquelle nous avons orienté en ce sens notre politique linguistique lorsque nous avons adopté la nouvelle Loi sur les langues officielles.